

CONSEIL MUNICIPAL D' ESCAUDES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Avril 2017

Présents : MM . TULARS Bernard , MANSENCAL Christian , MONNIER Philippe , , DANFLOUS Jean-Louis, BENTEJAC Francis , RIOLLOT Yves , DAUDET Bernard , Mmes FERRAND Françoise , De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange

Absents excusés : M. ROUCHET Alain (pouvoir M.DANFLOUS J.L.)

Secrétaire de séance : M. Philippe MONNIER

Convocation: le 06 avril 2017

La réunion débute à 18h00.

I – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2017 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

1. Vote du Compte Administratif 2016

DEL120417-11

Le Conseil Municipal de ESCAUDES, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard TULARS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- ♦ **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans l'état en annexe à la présente délibération ;
- ♦ **Constata** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement :	Dépenses : 191 504,28 €	Recettes : 217 548,06 €
Investissement :	Dépenses : 100 547,40 €	Recettes : 120 523,67 €

Reports exercice 2015:

Fonctionnement :		Excédent de : 116 682,61 €
Investissement :		Excédent de 30 259,52 €
<u>Total réalisation et reports :</u>	Dépenses : 292 051,68 €	Recettes : 485 013,86 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

Fonctionnement :	Néant	
Investissement :	Dépenses : 83 005,00 €	Recettes : 37 282,00 €

Résultat Cumulés :

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 191 504,28 €	Recettes : 334 230,67 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 183 552,40 €	Recettes : 188 065,19 €

TOTAL CUMULE : Dépenses : 375 056,68 € Recettes : 522 295,86 €
RESULTAT CUMULE : Excédent de 147 239,18 €

- ♦ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- ♦ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Vote Compte de Gestion 2016

DEL120417-12

► Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

► Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

► Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

► Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

► **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat 2016

DEL120417-13

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'Affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent de :	26 043,78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du C.A.	Excédent de :	116 682,61 €

Résultat de clôture à affecter (A1) Excédent de : 142 726,39 €

Besoins réels de financement de la Section d'investissement :

Résultat de la Section de l'exercice :	Excédent de :	19 976,27 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 du C.A.	Excédent de :	<u>30 259,52 €</u>

Résultat comptable cumulé R 001

Excédent de : 50 235,79 €

Restes à Réaliser

Solde des Restes à réaliser :

Déficit de : - 45 723,00 €

Besoin réel de financement (B) :

0 €

Affectation du Résultat de Fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la section de d'Investissement

Recette Budgétaire au compte **R 1068** :

0 €

En Excédent reporté à la Section de Fonctionnement ligne **R002**

142 726,39 €

Transcription Budgétaire de l'Affectation du Résultat :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R002 :		Affectation en Réserves R1068 :
	142 726,39 €		0 €

4. Budget Primitif 2017 – Adoption

DEL120417-14

M. le Maire soumet pour adoption le budget primitif 2017 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général	131 228,00 €
Chapitre 012 – Charges du personnel	59 585,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	8 301,00 €
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	24 948,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	1 733,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues Fonct	15 034,00 €
Chapitre 023 – Virement à la Section d'investissement	36 923,00 €

RECETTES

Chapitre 70 – Produits des services	36 287,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	39 513,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	37 386,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	21 634,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	206,00 €

Compte 002 – Résultat reporté

142 726,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	143 832,00 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles (hors opérations)	836,00 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (total des opérations)	124 411,00 €
Chapitre 16 – Remboursement emprunts	18 585,00 €
RECETTES	143 832,00 €
Chapitre 13 – Subventions investissement	17 033,00 €
Chapitre 16 – Emprunts reçus	37 282,00 €
Chapitre 10 – Dotation Fonds divers Réserves	859,00 €
Chapitre 165 – Dépôts et Cautionnements reçus	1 500,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	36 923,00 €
Compte 001 – Résultat reporté	50 235,00 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, le Maire entendu,

- **ADOpte** le budget primitif 2017 de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

5. Vote taux d'imposition 2017

DEL120417-15

M. le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour 2017 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année N - 1	Bases notifiées pour l'année N	Évolution
Taxe d'habitation	119 580 €	122 800 €	2,690 %
Taxe sur le foncier bâti	79 294 €	82 300 €	3,790 %
Taxe sur le foncier non bâti	22 654 €	22 900 €	1,090 %
Cotisation foncière des entreprises	>> €	>>€	>>%
Total	221 528 €	228 000 €	2,92 %

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2017, dont le montant global s'élève à 3 975 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2017 est de 43 488 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. Maire propose d'augmenter pour l'année 2017 les taux des trois taxes locales votés 2016.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales reçu en mairie le 23/03/2017,

Vu le budget primitif 2017,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2017:

Taxes	Pour mémoire, taux voté en (année N - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	11,29 %	122 800 €	11,52 %	14 147 €
Taxe sur le foncier bâti	15,94 %	82 300 €	16,26 %	13 382 €
Taxe sur le foncier non bâti	51,29 %	22 900 €	52,33 %	11 984 €
Cotisation foncière des entreprises	>>%	>>€	>>%	>>€
			Total	39 513€

6. Participation au coût du « Petit Sabitout »

DEL120417-16

Après débat il est convenu de rédiger la délibération comme suit :

« M. le maire expose à l'assemblée que le bilan financier de la première année de fonctionnement du « Petit Sabitout » relevant un léger déficit il conviendrait d'augmenter la participation des communes concernées.

Les élus d'Escaudes proposent que:

- la participation trimestrielle par habitant (sur la base DGF) soit de 1,20 €,
- le montant des encarts publicitaires soit de 40 € la parution, 140 € les 4 parutions & 300 € pour 12 parutions,
- que, le « Petit Sabitout » n'étant qu'une publication d'information, le prix de revient soit étudié à la baisse, en utilisant, par exemple, un papier de moindre qualité ainsi qu'une impression monochrome »

7. Modification des statuts de la CDC

DEL120417-17

Suite au retard de communes de la CDC sur l'approbation de la modification des statuts de la CDC il convient de confirmer notre délibération du 12 octobre 2016.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

8. Attribution du FDAEC

DEL120417-18

M. le Maire informe que la réunion cantonale, présidée par J.L. Gleyze & I. Dexpert -conseillers départementaux- pour la répartition du montant du FDAEC 2017, a permis d'envisager l'attribution d'une somme de 8 000€ à la commune d'Escaudes.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réaliser en 2017 les opérations suivantes :
 - Aménagement d'un terrain de boules : 3 288,00 € H.T
 - Achat d'une voiture utilitaire communale équipée de sa remorque 7 057,00 € H.T.

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 10 345 € H.T.

- De demander au Conseil départemental l'attribution de cette subvention de 8 000€ au titre de ces investissements

- D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante
 - autofinancement de 2 345€.

9. Répartition du solde du Syndicat des Ambulances

Le Syndicat Intercommunal d'Ambulances de Captieux est supprimé, suite à décision préfectorale, depuis le 1^{er} janvier 2017. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répartir le solde restant comme suit :

- Les communes de Captieux & Bernos-Beaulac s'étant vu imposé un agent du Syndicat supprimé préleverons, sur ce solde, l'équivalent d'un an de salaire de l'agent muté ;
- Le reste sera réparti dans les communes adhérentes à l'ex-syndicat au prorata du nombre d'habitants.

10. Rétrocession d'une concession M. GARRAS

DEL120417-19

Monsieur Jean Philippe GARRAS domicilié à FOURQUES SUR GARONNE, demande la rétrocession de la concession inutilisée qu'il a acquis en 2013 au cimetière d'ESCAUDES pour la somme de 125,00 €.

Le Maire informe le Conseil qu'un acte de rétrocession de concession a été signé par Monsieur JAHAN Carol en date du 10 Avril 2017.

Le Conseil après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- De reprendre cette concession au prix de 125,00 € les frais de timbre et d'enregistrement restant à la charge du cédant.

III – INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

1) Devis pour la réfection des vitraux de l'église.

B. Daudet a contacté une entreprise spécialisée dans la réfection de vitraux (J.F. Bordenave à Mérignac) qui a établi un devis s'élevant à 13 745€. Ces travaux peuvent, suivant l'état des dégradations, être scindés en 3 tranches.

Ph. Monnier se propose d'obtenir un devis auprès des Ets Dupuy.

Au vu des travaux prioritaires à réaliser sur d'autres bâtiments communaux, les vitraux ne seront pas au programme de 2017.

2) Suivi des travaux des étudiants de l'IUT.

Les étudiants de l'IUT de Bordeaux en charge du projet de réhabilitation des Bains-Douches et de l'Agence Postale proposeront un rendez-vous pour la présentation du projet définitif.

3) Maintien du feu d'artifice.

Lors du conseil municipal de janvier ce sujet fit débat. Afin d'avoir l'assentiment ou le refus de la majorité des conseillers B. Tulars a contacté chacun d'eux par SMS. Il en résulte :

- 6 pour le maintien
- 3 contre
- 2 pour des solutions alternatives.

Ces solutions sont difficiles à envisager aujourd'hui car la fête est trop proche pour modifier son programme. Elles pourront être étudiées dès la rentrée pour la fête 2018. Par contre le feu d'artifice sera maintenu. B. Tulars se charge de demander à l'artificier de réduire la puissance des tirs de fusées, voire de présenter un feu « en cascade ».

4) S-Caudais.

Ré-activation du Multiple Rural.

Suite au questionnaire sur l'utilisation des bâtiments Bains-Douches & Agence Postale quelques Escaudais désireraient une épicerie dans le village. Certains membres du conseil émettent l'idée de réactiver l'épicerie de dépannage à l'S-Caudais car c'était aussi une des fonctions de cet établissement. Les gérants seront convoqués au prochain Conseil Municipal pour exprimer sur la faisabilité de cette proposition.

Achat de parasols.

Les parasols servant à abriter la terrasse du restaurant devenant hors d'usage il devient nécessaire de prévoir leur remplacement. Les membres du Conseil acceptent le devis de 300€ pour l'achat de 4 parasols. Ces accessoires feront partie du matériel loué avec l'établissement.

5) Achat d'un véhicule communal.

Il est bien acté que la commune achètera un véhicule utilitaire « genre Kangoo » ainsi qu'une remorque. Des demandes de devis sont en cours.

6) Mise en place du bureau de vote pour les 23 avril & 7 mai.

Les opérations de vote commençant à 8h00 et se terminant à 19h00 il est décidé que les conseillers municipaux se relayeront en 4 équipes de 3 par permanences de 2h45.

7) Commémoration du 8 mai.

Une gerbe sera déposée au Monument aux morts. Rendez-vous à 11h00 devant la mairie.

8) Point sur le repas du 21 mai.

Suite aux travaux de la Commission Culture-Animation les propositions de menus élaborées par le restaurant sont étudiées par les conseillers municipaux et un menu est arrêté. Le prix est fixé à 25€.

L'invitation sera distribuée aux habitants à la sortie du bureau de vote. Une distribution dans les boîtes aux lettres sera faite pour les absents.

La séance est levée à 20h50.